

Vous allez vous marier. Félicitations !

Afin de mener à bien votre projet, voici les démarches à accomplir :

➤ **La date et l'heure de la cérémonie seront définitivement fixées au dépôt du dossier complet.**

PRESENCE OBLIGATOIRE DES DEUX FUTUR(E)S EPOUX (SES) LORS DU DEPOT DU DOSSIER

Attention ! Le dossier doit être complet avant la publication des bans (Art. 63 du Code Civil)

Le dossier de mariage étant valable 1 an à compter de la date de publication des bans, il convient de tenir compte de la durée de validité limitée de certains actes d'Etat Civil (actes de naissance notamment) qu'il vous faudra renouveler suivant la date de la cérémonie.

I. POUR LES FUTUR(E)S EPOUX (SES) :

DANS TOUS LES CAS, IL CONVIENT DE FOURNIR :

➤ La fiche de renseignements dûment remplie ;

ATTENTION ! : La fiche de renseignements doit être IMPÉRATIVEMENT datée et signée par les futur(e)s époux (ses) devant l'Officier d'Etat Civil lors du dépôt du dossier.

L'ordre de désignation des époux dans l'acte de mariage sera le même que l'ordre choisi par les futurs époux sur la fiche de renseignements.

➤ La copie intégrale de l'acte de naissance pour chacun des futur(e)s époux (ses) de moins de trois mois à la date du dépôt du dossier complet : à demander aux Mairies des lieux de naissance et à renouveler suivant la date de la cérémonie,

➤ La photocopie recto-verso d'un titre d'identité (carte nationale d'identité, passeport...),

➤ L'attestation sur l'honneur de domicile ou de résidence dûment complétée ;

Art. 74 du Code Civil : "Le mariage sera célébré, au choix des époux, dans la commune où l'un d'eux, ou l'un de leurs parents, aura son domicile ou sa résidence établie par un mois au moins d'habitation continue à la date de la publication prévue par la loi".

➤ Un justificatif de domicile récent ou de résidence établissant au moins un mois d'habitation continue à la date de la publication des bans.

Les pièces acceptées : bail de location, contrat d'assurance logement, titre de propriété, taxe d'habitation, avis d'imposition ou de non-imposition, facture de gaz ou d'électricité, quittance de loyer (non manuscrite), facture de téléphone (fixe uniquement), attestation ASSEDIC, attestation de l'employeur.

Pour les futur(e)s époux (ses) hébergé(e)s, fournir un certificat d'hébergement, la photocopie d'un titre d'identité de l'hébergeur et un justificatif de domicile au nom de l'hébergeur (justificatif récent selon la liste des pièces acceptées).

Pour les futur(e)s époux (ses) dont l'un des parents a son domicile ou sa résidence à ROGNAC, la photocopie d'un titre d'identité et d'un justificatif de domicile ou de résidence de ce parent (justificatif récent selon la liste des pièces acceptées).

⇒ **EN CAS DE CONTRAT DE MARIAGE :**

Fournir l'attestation du Notaire (de préférence au moment du dépôt du dossier ou 15 jours avant la date du mariage).

⇒ **EN CAS DE DIVORCE :**

Fournir l'acte de mariage avec la mention du divorce (datant de moins de trois mois à la date de dépôt du dossier et à renouveler suivant la date de la cérémonie).

⇒ **EN CAS DE VEUVAGE :**

Fournir un acte de décès ou un acte de naissance du conjoint décédé portant mention du décès (datant de moins de trois mois à la date de dépôt du dossier et à renouveler suivant la date de la cérémonie).

⇒ **EN CAS D'ENFANTS COMMUNS AUX FUTURS EPOUX :**

Fournir un acte de naissance pour chaque enfant (de moins de trois mois à la date de dépôt du dossier et à renouveler suivant la date de la cérémonie) **ainsi que le livret de famille.**

⇒ **POUR LES FUTURS EPOUX DE NATIONALITE ETRANGERE :**

Pièces à fournir impérativement :

- La copie intégrale de l'acte de naissance (de moins de six mois à la date de dépôt du dossier et à renouveler suivant la date de la cérémonie) dûment traduit en Français (par un traducteur assermenté) et légalisé ;
- Fournir la photocopie d'un titre d'identité en cours de validité ;
- Un justificatif de domicile récent ou de résidence établissant au moins un mois d'habitation continue à la date de la publication des bans.

Les pièces acceptées : bail de location, contrat d'assurance logement, titre de propriété, taxe d'habitation, avis d'imposition ou de non-imposition, facture de gaz ou d'électricité, quittance de loyer (non manuscrite), facture de téléphone (fixe uniquement), attestation ASSEDIC, attestation de l'employeur ;

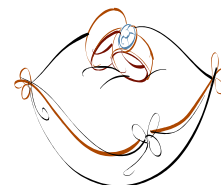
- Fournir un certificat de coutume ou un certificat de capacité matrimoniale ou un certificat de célibat (de moins de six mois à la date de dépôt du dossier et à renouveler suivant la date de la cérémonie) ;

- Pour les personnes divorcées, fournir un certificat de non-remariage de moins de 6 mois à la date de dépôt du dossier (à renouveler suivant la date de la cérémonie) ainsi que la copie du jugement définitif de divorce dûment traduit par un interprète assermenté.

II. POUR LES TEMOINS :

- Pour chacun des témoins : la photocopie recto verso d'un titre d'identité (carte nationale d'identité, passeport...). Pour chaque témoin, bien indiquer leur adresse et leur profession exactes dans la fiche de renseignements.

Pour éviter toute erreur dans la rédaction de l'acte, nous vous conseillons de fournir tout autre document utile concernant vos témoins à savoir : justificatif de domicile récent, livret de famille ...



MARIAGE PREVU LE : _____
A : _____ heures _____

FUTUR(E) EPOUX (SE)

NOM :

Tous les prénoms :

Date et Lieu de Naissance :

Nationalité :

Profession :

Adresse Complète :

Numéros de Téléphone :

Fixe :

Portable :

Adresse de messagerie :

Célibataire : OUI

NON

Si NON, merci de compléter :

↳ **Veuf (ve)** (+ date du veuvage) :

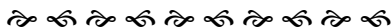
↳ **Divorcé(e)** (+ date du divorce) :

Fils ou Fille de (Père) :

Profession :

Adresse du Père :

En cas de décès du père, date du décès :



Et de (Mère) :

Profession :

Adresse de la Mère :

En cas de décès de la mère, date du décès :

FUTUR(E) EPOUX (SE)

NOM :

Tous les prénoms :

Date et Lieu de Naissance :

Nationalité :

Profession :

Adresse Complète :

Numéros de Téléphone :

Fixe :

Portable :

Adresse de messagerie :

Célibataire : OUI

NON

Si NON, merci de compléter :

↳ **Veuf (ve)** (+ date du veuvage) :

↳ **Divorcé(e)** (+ date du divorce) :

Fils ou Fille de (Père) :

Profession :

Adresse du Père :

En cas de décès du père, date du décès :

⌘ ⌘ ⌘ ⌘ ⌘ ⌘ ⌘ ⌘ ⌘ ⌘

Et de (Mère) :

Profession :

Adresse de la Mère :

En cas de décès de la mère, date du décès :

RENSEIGNEMENTS COMMUNS AUX FUTURS (ES) EPOUX (SES)

Nombre d'enfants communs :

Domicile Conjugal (adresse) :

Contrat de mariage :

OUI

NON

Etabli le :

Chez Maître :

Notaire à :

Cérémonie Religieuse :

OUI

NON

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES TEMOINS

↳ Minimum obligatoire: 2 témoins - Maximum : 4 témoins

Les témoins doivent avoir 18 ans révolus et maîtriser la langue française.

Merci de veiller à l'exactitude des renseignements concernant les témoins, ces derniers étant portés dans l'acte de mariage.

Renseignements	1 ^{er} TEMOIN	2 ^{ème} TEMOIN
NOM :		
Nom d'usage :		
Prénoms :		
Date et lieu de naissance :		
Profession :		
Adresse complète :		

Renseignements	3 ^{ème} TEMOIN	4 ^{ème} TEMOIN
NOM :		
Nom d'usage :		
Prénoms :		
Date et lieu de naissance :		
Profession :		
Adresse complète :		

Souhaitez-vous que votre mariage soit cité dans le magazine municipal "Rognac Flash Info" ?

OUI NON

Traditionnellement, Monsieur le Maire offre aux époux (ses) quelques photos prises lors de la cérémonie civile par un agent du service Communication.

Y-consentez-vous ?

OUI NON

Ponctuellement, la correspondante du journal "La Provence" assiste à la cérémonie civile et prend des photos pour faire paraître un article.

L'y autorisez-vous ? :

OUI NON

A Rognac, le
Signature du (de la) futur(e) époux (se)

A Rognac, le
Signature du (de la) futur(e) époux (se)

A Rognac, le
L'Officier de l'Etat Civil (Nom, prénom, cachet)

Signature

Après étude du dossier, les futur(e)s époux (ses) pourront faire l'objet d'une audition visant à vérifier la réalité du consentement et de l'intention matrimoniale (Art. 63 du Code Civil).

Partie réservée à l'Administration :

Audition par Monsieur le Maire : INUTILE. INTENTION MATRIMONIALE REELLE

NECESSAIRE. PREVUE LE :

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e)

(Nom et Prénoms)

Né(e) le :

à :

Atteste sur l'Honneur

Etre Célibataire,

Ne pas être remarié(e) (en cas de divorce),

Etre domicilié(e) à (adresse complète) :

Depuis le :

OU

Résider ou avoir résidé sans interruption dans la Commune de ROGNAC

Depuis le :

A ROGNAC, le

Signature

En application de l'article 441-7 du Code Pénal, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait : d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts, de falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère, de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié. Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e)

(Nom et Prénoms)

Né(e) le :

à :

Atteste sur l'Honneur

Etre Célibataire,

Ne pas être remarié(e) (en cas de divorce),

Etre domicilié(e) à (adresse complète) :

Depuis le :

OU

Résider ou avoir résidé sans interruption dans la Commune de ROGNAC

Depuis le :

A ROGNAC, le

Signature

En application de l'article 441-7 du Code Pénal, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait : d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts, de falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère, de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié. Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui.